

Compte-rendu

Réunion du Conseil Municipal du Mercredi 15 Mars 2017

Présents : M. MARNEZY Alain, Maire

M. POILANE Pascal, M. DROT Bernard, M. DAMEVIN Pascal, Adjoint.

M. AGUSTIN Jean-Jacques, Mme CHARDONNET Corinne, M. COLLY Roger,
M. FRESSARD Roland, M. GOMES LEAL Florian, M. MANOURY Didier,
M. PELISSIER Daniel, M. PEYRE DE GROLEE VIRVILLE Adrien.

Absents: M. GROS Michel (*procuration à M. PELISSIER Daniel*), Mme GROS Sandrine (*procuration à M. Corinne CHARDONNET*), M. MINAUDO Christophe (*procuration à M. PEYRE DE GROLEE VIRVILLE Adrien*)

Secrétaire de séance : M. Manoury

1 – Vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2016 Commune et RET Affectation de résultats

Monsieur Bernard DROT présente les comptes administratifs 2016 des budgets RET et Commune.

Ces comptes, ainsi que les comptes de gestion établis par le percepteur, doivent être validés par le Conseil Municipal. Les affectations des résultats doivent également être votées.

M. le Maire quitte la salle, comme il est prévu dans la procédure.

*** Résultats de l'exercice 2016 :**

Régie des Equipements Touristiques

Section Fonctionnement

Recettes : 3 067 427.19 €

Dépenses : 3 067 427.19 €

Résultats : + 0.00 €

Section Investissement

Recettes : 5 703 707.58 €

Dépenses : 3 408 369.84 €

+ 2 295 337.74 €

Vote du Conseil : les compte administratif et compte de gestion 2016 de la RET sont approuvés à l'unanimité des 14 votants.

Cf. Délibérations n° 56/17 et 57/17

Commune

Section Fonctionnement

Recettes : 6 649 869.97 €
Dépenses : 2 287 138.24 €

Résultats : + 4 362 731.73 €

Section Investissement

Recettes : 4 651 618.54 €
Dépenses : 6 510.429.40 €
Restes à réaliser : 990 890.00 €
(dépenses)

- 2 849 700.86 €

Vote du Conseil : les comptes administratif et compte de gestion 2016 de la Commune sont approuvés à l'unanimité des 14 votants.

Cf. Délibérations n° 58/17 et 59/17

M. Le Maire revient en séance.

*** Affectation des résultats :**

M. Drot propose d'affecter les résultats comme suit:

Régie des Equipements Touristiques

Excédent d'Investissement reporté au BP 2017 : 2 295 337.74 €

Commune

Excédent de fonctionnement 2016 : 4 362 731.73 €
- Affectation à l'investissement (1068) : 2 849 700.86 €
- Excédent de fonctionnement reporté au BP 2017 : 1 513 030.87 €

Déficit d'Investissement reporté au BP 2017 : 1 858 810.86 €
Restes à réaliser : 990 890.00 €
Détail des Restes à réaliser : 21 200.00 € (recettes) et 1 012 090.00 € (dépenses).

Vote sur l'affectation des résultats : approuvé à l'unanimité

Cf. Délibérations n° 60/17 et 61/17

L'Adjoint aux finances précise que le budget RET ne peut plus supporter de nouveaux investissements, et devra être clôturé dès que les personnels actuellement payés par ce budget auront changé de statut, seule solution pour "remonter" au budget principal les 2,2 millions d'excédent d'investissement constatés.

Or cette opération ne sera possible qu'après rattrapage des amortissements obligatoires qui n'ont pas été faits jusqu'en 1999 et dont le montant total s'élève à 1 678 555.61 €.

2 - Débat sur les projets d'Investissements 2017

Le Maire rappelle qu'une liste de projets d'investissements a déjà été proposée au CM lors d'une réunion précédente et que cette liste sera revue en Municipalité avant proposition au vote du CM d'Avril.

3 - Finances

. Présentation des comptes de la Société Parrachée-Vanoise de l'exercice 2015-2016 et approbation

Monsieur Pascal DAMEVIN présente les comptes de résultats de la Société Parrachée-Vanoise pour l'exercice 2015-2016 (du 07 Décembre 2015 au 30 Septembre 2016). Un document de synthèse est remis à chaque conseiller.

Quelques questions et demandes de précisions au sein du CM, notamment sur les provisions « Grandes visites », les sommes reversées à la Commune, la CFE...

Le Maire intervient pour :

- Déplorer une information trop tardive (présentée en Municipalité la veille du CM) au regard et dans l'esprit de la DSP (comme prévu au Chapitre 10 de cette DSP).
- Regretter un manque de détails sur les informations : par exemple une ventilation des charges par activité,...
- Proposer une révision de la redevance (notamment suite perte des charges des missions Animations et Commercialisation,...)
- Proposer la mise en place de bilans intermédiaires et réguliers auprès du Conseil Municipal.

M. Damevin répond qu'il n'était pas possible de présenter les comptes avant d'avoir reçu le rapport du Commissaire aux comptes, lequel n'est parvenu que deux jours auparavant.

En effet s'agissant de la première année de la SPL, et surtout d'une reprise d'activités exercées antérieurement dans le cadre de relations comptablement complexes entre la Commune et la RET, les investigations du commissaire aux comptes ont été longues et très poussées avant qu'il ne puisse certifier les comptes.

M. Damevin rappelle qu'il a déjà donné des informations à plusieurs reprises, de façon informelle. Maintenant que le premier exercice est officiellement clôturé, la SPL va pouvoir rendre au Conseil son premier rapport dans les conditions prévues par l'art. 10 du contrat de DSP, soit avant le 30 juin.

Ensuite des points d'information intermédiaires pourront être organisés.

Vote du Conseil :

- A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de l'activité de la Société Parrachée-Vanoise et des résultats de l'exercice 2015-2016 (du 07 Décembre 2015 au 30 Septembre 2016) et donne mandat à M. le Maire pour le représenter à l'assemblée générale du 20 Mars 2017.

Cf. Délibération n° 62/17

Pascal DAMEVIN présente ensuite quelques données sur la saison d'hiver, notamment nombre et type de forfaits vendus,...) et évoque le « Business Plan » à 5 ans **de la Société Parrachée-Vanoise.**

. Validation divers marchés

Vote du Conseil :

Le Conseil Municipal approuve, sauf les postes « perforateur » (double emploi ?), « flamme Bike Park » (autre devis à demander), et « orthophotographie Ge Arc ».

Vote sur devis Cachard : 1 contre, 2 abstentions, devis accepté

Portes motorisée: 1 contre, 1 abstention, devis accepté.

Cf. Délibération n° 63/17

Afin de pouvoir payer la facture pour l'achat du Toyota Hilux avant le vote du budget primitif, il convient de voter une anticipation de crédits de 13 800 € sur le Budget Régie Electrique.

Cf. Délibération n° 64/17

Le conseil est par ailleurs informé que la SPL ne rachètera pas à la commune le matériel dédié à l'animation, en raison du transfert de compétence à la Communauté de communes. En conséquence la cession de matériels divers, initialement prévue pour un montant de 47 669.34 € HT sera ramenée à 30 560 € HT.

Le conseil autorise cette cession.

Cf. Délibération n° 65/17

. Encaissement chèque SMACL - Dommage ouvrage Centre Technique

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à encaisser un chèque de la SMACL de 852.36 € TTC, relatif à un ajustement de cotisations dans le cadre de la garantie Dommage ouvrage pour la construction du Centre Technique.

Vote : accord à l'unanimité

Cf. Délibération n° 66/17

4 - Urbanisme

. Lotissement de la Fintan - Vente lots 07 et 13

Monsieur le Maire, avec explications, propose la vente de 2 lots dans le lotissement de la Fintan, à savoir :

- Lot n° 07 à M. Mickaël PASCAL et Mme Cécile BERNARDI
- Lot n° 13 à M. Johann PASCAL et Mme Linda GARIBALDI.

Vote : accord à l'unanimité

Cf. Délibérations n° 67/17 et 68/17

. Echange de terrains avec M. ORTOLLAND

Monsieur le Maire rappelle le projet de réalisation d'un parking le long de la Rue de l'Artisanat, et la nécessité d'un échange de terrains avec M. ORTOLLAND, à savoir :

- Cession par M. Ortolland à la Commune de la parcelle D 1037 de 30 m²
- Cession par la Commune à M. Ortolland de la parcelle D 1036A de 22 m²
- Différence de surface de 8 m² payée par une soulte de la Commune à M. Ortolland sur la base de 40 € le m² (prix pratiqué à Aussois pour les terrains classés en Zone UC du POS).
- Frais de Géomètre et de Notaire partagés pour moitié entre la Commune et M. Ortolland.

Après explications par le Maire, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Cf. Délibération n° 69/17

5 - Personnel

. Fiche de poste Responsable des services techniques

Conformément à la demande du Conseil, un projet de fiche de poste est proposé au Conseil. Mises à part quelques remarques marginales (ou de rédaction) résiduelles (à valider en Municipalité), la fiche est acceptée.

Le Conseil donne son accord à la poursuite des travaux préparatoires en vue de la mutualisation des astreintes d'électricité avec la commune de Villarodin-Bourget.

Le projet de convention lui sera soumis pour approbation si possible à la prochaine réunion.

. Embauche d'un Chargé de Mission

Comme déjà validé sur le principe par le Conseil, une offre d'emploi sera diffusée la semaine du 20 Mars après réception de la version finale à recevoir (B. Drot). Le projet d'annonce (texte, missions, Contractuel de la Fonction publique de type CDD,...) est validé, nonobstant quelques corrections finales à valider au niveau de la municipalité.

Le conseil valide la création de cet emploi de chargé de mission et autorise le Maire à signer le contrat de travail correspondant après validation de la fiche de poste correspondante.

Vote sur diffusion de l'annonce : accord à l'unanimité

Vote sur création du poste : accord à l'unanimité

Cf. Délibération n° 70/17

6 - Intercommunalité

. Compétences Office du Tourisme Intercommunal

Par délibération du 1^{er} février, devenue exécutoire le 20 février 2017, la Communauté de communes a pris l'ensemble des compétences tourisme, comme la loi NOTRe le prévoit.

En conséquence la Commune d'Aussois n'est plus compétente pour assurer l'animation touristique, l'organisation d'évènements participant à la promotion touristique du territoire et la commercialisation de prestations et produits touristiques, comprenant notamment la gestion des centrales et plateformes de réservation. Elle ne peut donc plus déléguer ces missions à la SPL.

Par délibération prise à l'unanimité, le Conseil Municipal a pris acte de ce transfert des compétences tourisme.

Cf. Délibération n° 71/17

Un avenant à la DSP (Commune/Parrachée Vanoise) devra être établi puis soumis à l'accord du conseil avant signature par le Maire et le PDG de la SPL.

Informations diverses

. **Projet Base de Loisirs** : Démarrage effectif des travaux au 27/3, consultation Entreprises Espace Bien-être Fin Avril (choix CAO et Conseil en Juin)

. **Informations Centre de Gestion** : visite du 27 mars de la direction du CDG (changement statut personnel RET), planning archivage (50 jours à partir de mi-Avril), plan d'avancement document Unique (Copil le 18 Mai).

. Réunions :

Restitution études Eterlou (21/3) et Fournache (12/4)

Maison des Enfants : réunion parents le 30 Mars 17 h 30 avec la CAF

Réunion groupe de travail TAP le 16 Mars 18 h 30

Tableau élections disponible en mairie : les Conseillers Municipaux sont invités à s'inscrire (ou à se faire remplacer) pour compléter les permanences au Bureau de vote.

8 - Questions diverses

. Courrier de M. Alain PELISSIER

Monsieur le Maire fait part du courrier de M. Alain PELISSIER sollicitant un dédommagement de 20.00 € pour intervention d'un électricien suite à un dysfonctionnement du signal HP/HC délivré par ERDF le weekend du 21/22 Janvier 2017.

Vote : accord à l'unanimité du Conseil pour les 20€ sur justificatifs.

Cf. Délibération n° 72/17

Le courrier de réponse à M. Pelissier intégrera une remarque sur la communication de la Régie Electrique sur incidents.

. Urbanisme Gaec Plan Sec

Monsieur le Maire présente les plans et les différentes options sur la demande d'agrandissement du bâtiment du GAEC Plan Sec (Sous l'Eglise).
Décision à prendre ultérieurement par le Conseil.

Délibérations prises au cours de la séance :

- n° 56/17 : Approbation Compte de Gestion 2016 - R.E.T.
- n° 57/17 : Approbation Compte Administratif 2016 - R.E.T.
- n° 58/17 : Approbation Compte de Gestion 2016 - Commune
- n° 59/17 : Approbation Compte Administratif 2016 - Commune
- n° 60/17 : Affectation de Résultats 2016 - R.E.T.
- n° 61/17 : Affectation de Résultats 2016 - Commune
- n° 62/17 : Comptes 2015-2016 de la SPL Parrachée-Vanoise
- n° 62/17 : Validation divers marchés
- n° 63/17 : Anticipation de crédits - Budget Régie Electrique 2017
- n° 64/17 : Facturation des biens concédés à la SPL Parrachée-Vanoise
- n° 65/17 : Encaissement chèque de la SMACL - Dommage ouvrages Centre Technique
- n° 66/17 : Vente Lot n° 07 - Lotissement de la Fintan
- n° 67/17 : Vente Lot n° 13 - Lotissement de la Fintan
- n° 68/17 : Echange de terrains avec M. Ortolland
- n° 69/17 : Création poste Chargé de Mission
- n° 70/17 : Transfert de compétences Tourisme à la Comcom
- n° 71/17 : Dédommagement M. Alain Pelissier

Le Maire
Alain MARNEZY,



Délibérations prises au cours de la séance :

- n° 56/17 : Approbation Compte de Gestion 2016 - R.E.T.
- n° 57/17 : Approbation Compte Administratif 2016 - R.E.T.
- n° 58/17 : Approbation Compte de Gestion 2016 - Commune
- n° 59/17 : Approbation Compte Administratif 2016 - Commune
- n° 60/17 : Affectation de Résultats 2016 - R.E.T.
- n° 61/17 : Affectation de Résultats 2016 - Commune
- n° 62/17 : Comptes 2015-2016 de la SPL Parrachée-Vanoise
- n° 62/17 : Validation divers marchés
- n° 63/17 : Anticipation de crédits - Budget Régie Electrique 2017
- n° 64/17 : Facturation des biens concédés à la SPL Parrachée-Vanoise
- n° 65/17 : Encaissement chèque de la SMACL - Dommage ouvrages Centre Technique
- n° 66/17 : Vente Lot n° 07 - Lotissement de la Fintan
- n° 67/17 : Vente Lot n° 13 - Lotissement de la Fintan
- n° 68/17 : Echange de terrains avec M. Ortolland
- n° 69/17 : Création poste Chargé de Mission
- n° 70/17 : Transfert de compétences Tourisme à la Comcom
- n° 71/17 : Dédommagement M. Alain Pelissier

Le Maire
Alain MARNEZY,

